

## ANNONCES OFFICIELLES - MORBIHAN

PUBLICITÉS  
IMMOBILIÈRES  
RÉGLEMENTÉESVENTES  
AUX ENCHÈRES  
IMMOBILIÈRESVENTES  
JUDICIAIRES  
IMMOBILIÈRESCESSIONS  
DOMANIALES  
BIENS COMMUNAUXRENDEZ-VOUS  
EN  
ANNONCES  
CLASSÉESTransactions  
diverses

## ANIMAUX

Qui peut vendre  
un chien ou un chat ?

Les éleveurs et les établissements de vente (animaleries...) sont les seules personnes autorisées à vendre des chats et des chiens. Est considéré comme un éleveur toute personne vendant au moins un animal issu d'une femelle reproductrice lui appartenant.

Les obligations des éleveurs  
et des établissements de vente :

- L'âge des animaux
- L'inscription ou non à un livre généalogique
- Leur numéro d'identification ou celui de leur mère
- Le nombre de chiots ou de chatons de la portée
- Le numéro d'immatriculation de l'éleveur (SIREN)

Pour les éleveurs commercialisant uniquement des animaux inscrits à un livre généalogique qui ne produisent pas plus d'une portée par an et par foyer fiscal, il existe des dispositions particulières.

Pour plus de renseignements, consulter le site de la Société centrale canine : [www.scc.asso.fr](http://www.scc.asso.fr) ou le livre officiel des origines félines : [www.loof.asso.fr](http://www.loof.asso.fr)  
Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir se conformer à ces dispositions.

RENDEZ-VOUS SUR  
[letelegramme.fr](http://letelegramme.fr)

## Annonces officielles

Sur [bretagne-marchespublics.com](http://bretagne-marchespublics.com), retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur [regions-annonceslegales.com](http://regions-annonceslegales.com)  
Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : [annonceslegales@viamedia-publicite.com](mailto:annonceslegales@viamedia-publicite.com).  
Conformément à l'arrêté du 27 décembre 2022 (NOR : MICE2231563A), le tarif de référence des annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 (article 1) est fixé à 0,183 € HT le caractère pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor, du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale actulegales.fr conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012.

## LEGALES ET JUDICIAIRES

## Délégations de services

COMMUNE DE ROHAN

## MARCHÉ DE SERVICES

## Avis de concession - Directive 2014/23/UE

## Section I : pouvoir adjudicateur / entité adjudicatrice.

I.1) Nom et adresse : commune de Rohan, 11, place de la Mairie, 56580 Rohan, tél. (+33) 2 97 51 50 33.

E-mail : [mairie@rohan.fr](mailto:mairie@rohan.fr)

Code NUTS : FRH04.

Adresse internet principale : <http://marches.megalix.bretagne.bzh>

I.3) Communication :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet à l'adresse : <https://marches.megalix.bretagne.bzh/?page=Entreprise.EntrepriseAdvanced-Search&AllCons&id=182930&orgAcronyme=d8v>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les points de contact susmentionnés.

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique via : <https://marches.megalix.bretagne.bzh/?page=Entreprise.EntrepriseAdvanced-Search&AllCons&id=182930&orgAcronyme=d8v>

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : organisme de droit public.

## Section II : objet.

II.1) Étendue du marché.

II.1.1) Intitulé : **délégation de service public pour la gestion du camping municipal de Rohan.**

Numéro de référence : DSP2024MAIRIEROHAN.

II.1.2) Code CPV principal : 55200000.

II.1.3) Type de marché : services.

II.1.4) Description succincte : délégation de service public pour la gestion du camping municipal du Val-d'Oust, à Rohan, par affermage de 3 ans.

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non.

II.2) Description.

II.2.1) Intitulé.

II.2.2) Code CPV additionnel : 55200000.

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRH04.

II.2.4) Description des prestations : délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du camping municipal du Val-d'Oust, à Rohan, par affermage de 3 ans renouvelable 2 fois à compter du 01/05/2024.

II.2.5) Critères d'attribution : la concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

## Section III : renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique.

III.1) Conditions de participation.

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions : cf. cahier des charges.

III.1.2) Capacités économiques et financières : critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

III.1.3) Capacités techniques et professionnelles : critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

III.2.4) Marché éligible au MPS.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peuvent être effectuées par le dispositif marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : oui.

## Section IV : procédure.

IV.1) Description.

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.

## BONNES AFFAIRES

## Collections



Armurier diplômé achète **armes anciennes, objets historiques** (casques, fusils, baïonnettes, insignes). Se déplace. 06 83 10 96 97 [armurerie.maiilet@gmail.com](mailto:armurerie.maiilet@gmail.com)  
02 96 39 20 37 1622202

## Véhicules

## ACHAT AUTOMOBILE



**Achète cash** au meilleur prix tous types de véhicules, camping-car, utilitaires, caravanes, 4x4, voitures sans permis camion benne ou magasin, mini-pelle, cabriolet, années 2 000. avec ou sans CT, même fort kilométrages. 06 59 50 45 26 1628268

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 18/01/2024 à 12 h.

Section VI : renseignements complémentaires.

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 18/12/2023.

## Enquêtes publiques

LORIENT  
AGGLOMERATION

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projets de zonages d'assainissement des eaux usées  
et des eaux pluviales, commune de Guidel

M. le Président de Lorient Agglomération a prescrit, par arrêté, l'enquête publique relative aux projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Guidel.

Cette enquête publique se déroulera du jeudi 14/12/2023 à 9 h, au jeudi 25/01/2024 à 17 h, pour une durée de 43 jours consécutifs, à la mairie de Guidel, 11, place de Polignac (56520), aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-après : du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ; vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ; samedi matin, de 9 h 30 à 12 h (hors jours fériés).

Les pièces des dossiers ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, seront déposés à la mairie de Guidel, siège de l'enquête.

Durant la période de l'enquête publique, tout intéressé pourra se rendre à la mairie de Guidel, aux jours et heures d'ouverture, prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations et propositions éventuelles sur le registre d'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête auprès de Lorient Agglomération, Direction eau et assainissement, CS 20001, 56314 Lorient cedex (renseignements au 02 90 74 75 24).

Les dossiers d'enquête publique pourront également être consultés depuis un poste informatique à la mairie, aux horaires habituels d'ouverture, ou sur le site internet de Lorient Agglomération à l'adresse : [www.lorient-agglo.bzh](http://www.lorient-agglo.bzh) dans la rubrique "En actions" puis "Enquêtes publiques" ou y accéder depuis le lien, sur le site de la mairie de Guidel : [www.guidel.com](http://www.guidel.com)

Le public pourra également communiquer à la commission d'enquête, qui les annexera au registre, ses observations et propositions éventuelles, par correspondance adressée à M. le Président de la commission d'enquête, enquête publique sur les projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, Mairie, 11, place de Polignac, 56520 Guidel. Les observations pourront également être recueillies par voie électronique à l'adresse : [zonageguidel@agglo-lorient.fr](mailto:zonageguidel@agglo-lorient.fr)

M. Jean-Luc Escande est désigné en qualité de président, Mme Nicole Queillé et Mme Sophie Collet, membres titulaires de la commission d'enquête, par le président du tribunal administratif, le 18/09/2023.

Les membres de la commission se tiendront à la disposition du public lors de 7 permanences en mairie et 2 permanences à la capitainerie du port de plaisance de Guidel : jeudi 14/12/2023, de 9 h à 12 h ; dimanche 17/12/2023, de 9 h 30 à 12 h 30 ; mercredi 27/12/2023, de 14 h à 17 h (capitainerie du port de plaisance) ; jeudi 04/01/2024, de 9 h à 12 h ; vendredi 12/01/2024, de 14 h à 17 h ; lundi 15/01/2024, de 9 h à 12 h (capitainerie du port de plaisance) ; lundi 15/01/2024, de 14 h à 17 h ; samedi 20/01/2024, de 9 h 30 à 12 h ; jeudi 25/01/2024, de 14 h à 17 h.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie de Guidel, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de Lorient Agglomération ([www.lorient-agglo.bzh](http://www.lorient-agglo.bzh)) pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978. A l'issue de l'enquête, les dossiers de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales éventuellement modifiés pour tenir compte des avis formulés lors de l'enquête et des conclusions de la commission d'enquête, seront soumis à Lorient Agglomération pour approbation.

## Vie des sociétés - Avis de constitution

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Inzinzac-Lochrist du 18/12/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes. Forme : société par actions simplifiée. Dénomination : **AG COACHING 56**. Siège social : 9, rue des Primevères, 56650 Inzinzac-Lochrist. Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 1 000 €. Objet : le coaching sportif, l'activité de préparateur physique et athlétique notamment en association, en salle et en club (hors domicile), tous projets sportifs, le massage bien-être, notamment le massage sportif ou de récupération. Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Adam Gigault, demeurant 9, rue des Primevères, 56650 Inzinzac-Lochrist. La société sera immatriculée au RCS de Lorient. Pour avis, le président.

## Vie des sociétés - Formalités diverses

## TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

## NOVA'TP

SARL au capital de 3 000 €

Siège social : 7 bis, Le Hingair, 56700 KERVIGNAC - RCS LORIENT 519 084 693

Par AG en date du 11/11/2023, la gérance de la SARL Nova'TP a décidé de transférer le siège social du 7 bis, Le Hingair, 56700 Kervignac, au 101, zone de Locmaria, 56690 Nostang, à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la gérance

## Vie des sociétés - Autres

## AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

## LES ORMES

Société civile en liquidation au capital de 1 000 €

Siège social : Kerlec'h, 56440 LANGUIDIC

Siège de liquidation : Kerlec'h, 56440 LANGUIDIC - RCS LORIENT 532 416 526

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 01/12/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Agnès Guilvic, demeurant Kerlec'h, 56440 Languidic, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à Kerlec'h, 56440 Languidic. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Lorient, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le liquidateur